

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/01/22

Objet : 22 - Marché n° VN23056 Etudes de programmation et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal du 1^{er} décembre 2023 portant délégation temporaire de fonction et de signature du 30 novembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire de la commune de Vire Normandie à Madame Nicole DESMOTTES en sa qualité d'adjointe au Maire de Vire Normandie,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la proposition présentée par PREPROGRAM,

Décide

De donner son accord pour la signature du marché n° VN23056 Etudes de programmation et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre, avec la société PREPROGRAM domiciliée au 22 Passage du Trégor à RENNES (35000).

Le montant du marché est de 33 330,00 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 31 janvier 2024

Pour Le Maire de Vire Normandie
empêché et par délégation,
La 1^{ère} adjointe,



Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240131-DM20240131-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Publication : 31/01/2024

Décision du Maire n°2024/01/22 du 31 janvier 2024



Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.